



# **ÉLÉMENTS FINANCIERS 2022**

---

ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

---

CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

© CEF / Juin 2023

Directeur de la publication : PÈRE HUGUES DE WOILLEMONT

Coordination : AMBROISE LAURENT, secrétaire général adjoint  
pour les affaires économiques, sociales et juridiques de la CEF

- **Conception et réalisation** : Service publication de la CEF
- **Impression** : Imprimerie de Champagne - Langres

Les éléments financiers ci-dessous détaillés viennent en complément du rapport d'activité 2022 de la Conférence des évêques de France. Ils visent à fournir une information claire et synthétique sur les finances de l'Église catholique en France.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ils entendent :

- éclairer la manière dont l'Église catholique en France est organisée au plan juridique et financier ;
- fournir des éléments sur le bilan, sur les ressources et sur les charges de fonctionnement des diocèses ;
- apporter des données chiffrées relatives aux clercs et laïcs au service de l'Église en France.

Par ailleurs, cet encart contient le détail des comptes certifiés de l'exercice 2022 de l'Union des associations diocésaines de France (UADF) qui est la principale structure juridique support des activités de la Conférence des évêques de France.

## L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE L'ÉGLISE

---

- Les missions pastorales de l'Église catholique s'articulent autour de trois axes.
  - Célébrer et prier : messes dominicales et quotidiennes, baptêmes, mariages, funérailles, groupes de prière, pèlerinages, etc.
  - Grandir dans la foi, se former et enseigner : catéchèse, catéchuménat, aumôneries de jeunes, formation spirituelle, retraites, évangélisation, etc.
  - Agir et servir : accueil et solidarité dans les paroisses, pastorales de la santé, des personnes âgées, des personnes handicapées, des migrants, des prisonniers, etc.

Chaque diocèse, avec ses paroisses, porte aussi le souci du dialogue œcuménique et interreligieux et, pleinement présent dans la cité, il est en relation permanente avec tous les milieux économiques, politiques, sociaux, associatifs, éducatifs, culturels, médiatiques, etc.

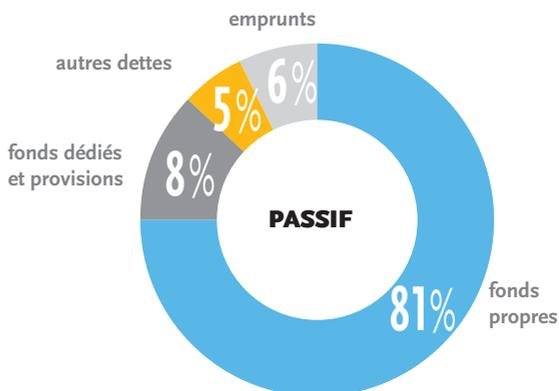
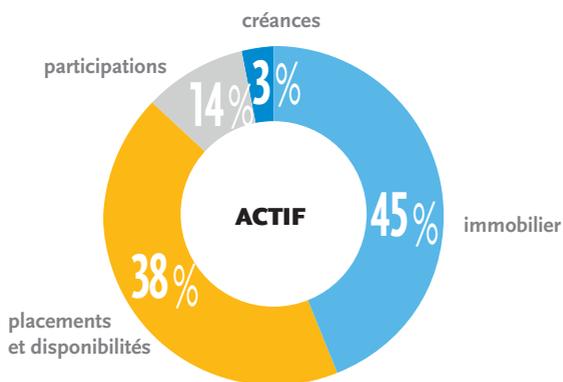
- L'Église catholique en France est juridiquement organisée en associations diocésaines (AD) obéissant au régime juridique des associations culturelles de la loi de 1905<sup>[\*]</sup>. Il existe une seule association diocésaine par diocèse. L'association diocésaine intègre, autour de la curie centrale, les comptes de toutes les paroisses de son ressort géographique, en général le département.

[\*] Hors Alsace, Moselle, Guyane et collectivités d'Outre-mer.

- Pour mener à bien ses missions, l'association diocésaine donne aux prêtres les moyens matériels de leur ministère et de leur subsistance (traitement, formation, logement, transport, etc). Elle salarie les laïcs qui collaborent à ses missions, et bénéficie de la disponibilité de nombreux bénévoles à qui elle donne les moyens d'agir. Elle gère aussi les églises et les locaux paroissiaux dont elle est propriétaire. Elle a la charge de l'entretien courant des églises dont les curés sont affectataires.
  
- Les associations diocésaines n'épuisent pas toutes les missions assurées par l'Église catholique en France.
  - Les congrégations et instituts religieux catholiques sont régis en général par la loi de 1901 (titre III) et leurs activités sont multiples, spirituelles, caritatives, éducatives.
  - Des actions pastorales et spirituelles sont aussi menées par des mouvements et associations de fidèles reconnus par l'Église, souvent présents dans les paroisses et gérés par des associations loi 1901 : mouvements de jeunes, d'action catholique, mouvements familiaux, mouvements spirituels, etc. Les sanctuaires, qui remplissent une mission d'accueil et d'évangélisation essentielle, sont souvent organisés de manière autonome.
  - Les actions caritatives sont gérées par des structures associatives dédiées qui peuvent aussi avoir des antennes paroissiales : Secours catholique, CCFD-Terre solidaire, Délégation catholique pour la coopération, Œuvre d'Orient, Aide à l'Église en détresse, Société Saint-Vincent-de-Paul, etc.
  - Les missions éducatives de l'enseignement catholique sont assurées par les établissements scolaires privés, gérés par les OGEC (organismes de gestion de l'enseignement catholique).

## LES COMPTES DES DIOCÈSES EN 2021

- Toutes les associations diocésaines (AD) publient leurs comptes certifiés au *Journal Officiel*. Les comptes des diocèses de l'année 2022 sont en cours d'arrêté et d'approbation au moment de la rédaction de ce document. Sur la base des comptes 2021, la taille du bilan des AD varie sensiblement entre petits et grands diocèses, dans un rapport de 1 à 20 (ou plus pour les grandes métropoles).
- La structure moyenne du bilan d'une AD fait apparaître le poids important de l'immobilier lié notamment aux églises construites après 1905, à la charge des diocèses qui en sont propriétaires. L'immobilier des AD est, pour l'essentiel, culturel et pastoral et génère des coûts (travaux, entretien, etc.) très importants, bien supérieurs aux revenus locatifs dégagés par ailleurs par les actifs immobiliers de rapport qui restent très minoritaires.
- Nets des fonds dédiés à des missions particulières et de l'endettement, les placements et les disponibilités sont limités.



## L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES

- L'Église catholique en France ne vit que de dons (denier, quêtes, casuel, offrandes de messe et legs). La ressource la plus importante est le denier de l'Église.

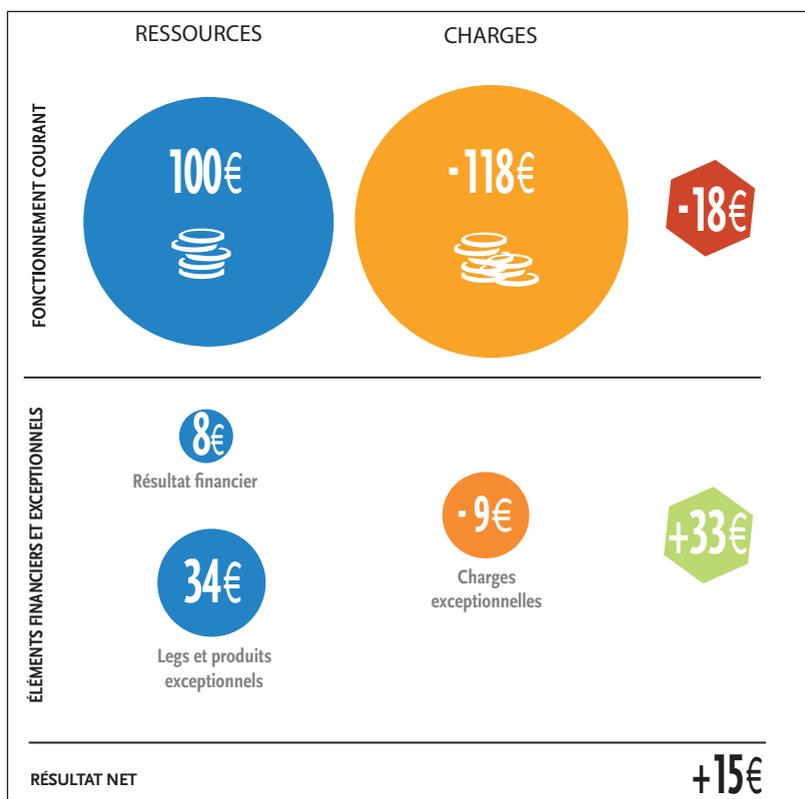
M€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DENIER DE L'ÉGLISE ET AUTRES CAMPAGNES ASSIMILÉES	255	254	248	245	268	253
QUÊTES	149	150	149	148	107	151
CASUEL	83	85	85	84	69	80
OFFRANDES DE MESSE	55	53	52	50	45	53
TOTAL DES DONS COURANTS	542	542	534	527	489	537
LEGS	98	108	109	107	117	118

- L'année 2020 avait été marquée, pendant la crise sanitaire, par la fermeture temporaire des églises puis l'application de jauges, ce qui avait eu un impact à la baisse très significatif sur les quêtes et le casuel, partiellement compensé par les donateurs à travers le denier, qui avait connu un fort rebond. En 2021, les ressources paroisses (quêtes, casuel, offrandes de messes) ont retrouvé des niveaux en ligne avec ceux des années pré-Covid tandis que le denier est redescendu, quoiqu'à un niveau supérieur à 2018 et 2019.
- Au global en 2021, le total des dons courants a même été un peu supérieur à celui de 2018 ou de 2019, atteignant 537 M€. De même, les legs, à 118 M€ en 2021, ont atteint leur meilleur niveau en six ans.
- Le nombre de foyers donateurs au denier et aux campagnes assimilées, qui avait légèrement progressé en 2020, est à nouveau en décroissance. En revanche, le don moyen a continué à progresser en 2021.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
NOMBRE DE FOYERS DONATEURS AU DENIER	1 128 000	1 098 000	1 019 000	966 000	977 000	899 000
DON MOYEN AU DENIER	226€	231€	243€	253€	274€	282€

## LES CHARGES ET LES RÉSULTATS

- Les charges de fonctionnement sont constituées principalement de :
  - la masse salariale des laïcs (21 %) et le traitement des prêtres (17%) ;
  - les dépenses courantes de fonctionnement (déplacements, reprographie, etc.) et d'action pastorale (pèlerinages, catéchèse, communication, etc.) (34%) ;
  - la maintenance (entretien, chauffage, mises aux normes) et l'amortissement de l'immobilier d'usage (églises et locaux paroissiaux) qui constituent une part significative de ces charges (28%).
- Les flux de trésorerie liés au fonctionnement courant mais aussi à l'immobilier sont déficitaires. Seul l'apport de trésorerie lié aux éléments exceptionnels (legs et cessions d'actifs) permet d'enregistrer un flux annuel de trésorerie positif.
- Les ordres de grandeur du compte de résultat d'une AD sont les suivants (pour 100 € de ressources) :



## UNE GESTION ENCADRÉE

---

- Au plan civil, présidé par l'évêque, le conseil d'administration (CA) de l'association diocésaine (AD) arrête et approuve les comptes qui lui sont présentés par l'économiste diocésain. Depuis 2005, ces comptes sont revus et certifiés par un commissaire aux comptes. Un avis sur la situation financière est donné chaque année par un contrôleur indépendant.
- Au plan canonique, les règles internes de l'Église catholique encadrent strictement le contrôle et l'approbation des comptes qui sont examinés par un conseil composé d'experts laïcs, le conseil diocésain pour les affaires économiques (CDAE). L'économiste diocésain rend compte régulièrement de la gestion des finances du diocèse à ce conseil.
- Un dispositif d'audit interne animé par des économistes expérimentés permet aux évêques de bénéficier d'un examen extérieur de la situation financière d'une AD, notamment lors de la nomination d'un nouvel évêque ou archevêque ou lors de l'arrivée d'un nouvel économiste diocésain.
- Une attention particulière est portée à la gestion des ressources humaines, à la maîtrise des charges immobilières (entretien, rénovation, mises aux normes), au contrôle des achats, au développement des dons et legs.
- Chaque année, tous les diocèses établissent des comptes prospectifs sur un horizon de cinq ans. Les résultats de cet exercice sont présentés à chaque évêque et au CDAE ainsi qu'au conseil d'administration de l'AD. Ils permettent d'éclairer ou de prendre des décisions de gestion importantes. Au global, plus d'un tiers des diocèses prévoient d'être dans une situation satisfaisante à l'horizon 2027, mais 31 pourraient affronter des difficultés, à défaut de mesures de redressement d'ici là. Cet exercice prospectif intègre depuis 2020 des indicateurs d'équilibre que chaque AD doit s'efforcer de respecter. L'un des principaux est que la trésorerie de fonctionnement soit bien chaque année à l'équilibre, ce qui est un défi compte tenu du décalage redouté entre hausse des charges attisée par l'inflation et progression des dons.

## EN 2022, UNE REPRISE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ HANDICAPÉE PAR L'IMPACT DE L'INFLATION

---

- En 2022, les paroisses et les diocèses ont pu déployer de nouveau leurs activités cultuelles et pastorales à un niveau comparable à celui qu'il était avant la crise sanitaire. Tout au long de cette année 2022, par la prière et dans l'action, les catholiques ont persévéré dans la louange, les célébrations et la confiance et apporté soutien et secours aux malades, aux plus isolés, aux personnes âgées, aux familles endeuillées, aux démunis, aux sans-abris, aux migrants, etc.
- L'année 2022 a été toutefois marquée par le retour de l'inflation à des niveaux élevés, à la fois sur les achats énergétiques mais aussi sur les autres dépenses de fonctionnement courant des paroisses et des diocèses. Des efforts importants ont été mis en œuvre pour limiter, autant que possible, l'impact financier de ces chocs économiques.
- En 2021, les diocèses avaient réussi à réduire leur déficit de fonctionnement en maîtrisant leurs dépenses de personnel, qui avaient sensiblement diminué en 2020, et en contenant leurs autres charges courantes dans un contexte de reprise sensible d'activité. Toutefois, en 2022, ce n'est de nouveau que grâce aux ressources exceptionnelles que les déficits de fonctionnement ont pu être couverts. À partir de fin octobre, l'Église n'a pu continuer à fonctionner que grâce à des legs et des cessions d'actifs.
- La confirmation de la reprise de l'inflation rend encore plus impérieuse l'atteinte de l'objectif d'équilibre de leur trésorerie de fonctionnement que les diocèses se sont donné. Cela passe par une nouvelle progression des ressources et par une réduction des charges, notamment de personnel (qui absorbent 56% des dons courants) et de l'immobilier (40% des dons courants).
- Au 31 décembre 2021, le montant de la trésorerie nette des diocèses (placements financiers et disponibilités dont sont déduits les provisions et fonds dédiés et reportés, ainsi que les dettes financières des diocèses) couvre juste 14 mois d'activité. Pour l'Église catholique en France, dont le fonctionnement repose quasi exclusivement sur des dons, par nature incertains et fluctuants, cette réserve de sécurité est un minimum nécessaire pour qu'elle puisse continuer d'assurer dans notre pays l'annonce de l'Évangile, le ministère de l'espérance et le soin du prochain.

## DES CLERCS ET DES LAÏCS AU SERVICE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

---

- L'Église en France comptait, fin avril 2023, 109 évêques en activité dans les diocèses (et 78 évêques émérites) réunis au sein de la Conférence des évêques.
- Début 2021, 13 114 prêtres (diocésains ou membres d'instituts) étaient présents dans les diocèses et les paroisses.
- En 2022 comme en 2021, le traitement assuré à un prêtre en activité s'élevait à 984€. Il est passé à 1\*009 € en 2023.
- Près de 8 500 laïcs salariés (soit environ 5 500 ETP, équivalent temps plein) travaillent au service des diocèses et des paroisses (au 31 décembre 2021). Chargés directement d'une mission ecclésiale ou non, ces salariés ont un statut encadré par des accords négociés au niveau de la branche professionnelle spécifique constituée en 2016 pour les structures employeurs de l'Église catholique en France.
- Plusieurs centaines de milliers de laïcs bénévoles apportent leur concours au fonctionnement quotidien des activités culturelles, caritatives, intellectuelles, éducatives et administratives de l'Église en France.

## LES COMPTES DE LA CEF EN 2022

- L'Union des associations diocésaines de France (UADF) est la principale structure juridique qui porte les comptes de la Conférence des évêques de France. Ceux-ci sont détaillés ci-dessous.

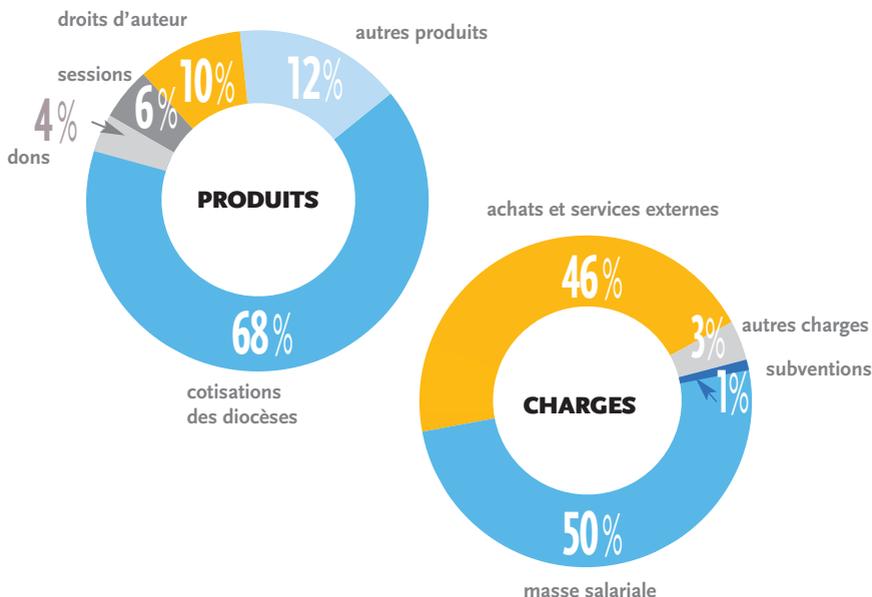
### LE COMPTE DE RÉSULTAT

K€	2020	2021	2022
PRODUITS *	9 662	9 749	9 773
CHARGES **	10 033	10 492	10 910
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-371</b>	<b>-743</b>	<b>-1 137</b>
DIVIDENDES SCI SIÈGE	656	642	729
AUTRES ÉLÉMENTS ***	- 74	120	-1 098
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>211</b>	<b>19</b>	<b>-1506</b>

[\*] Produits et charges hors fonds dédiés.

[\*\*] Éléments financiers et exceptionnels.

- Les produits de fonctionnement courant sont principalement composés par :
  - des cotisations des diocèses (68% du total),
  - des droits d'auteur (documents liturgiques) et des contributions reçues d'associations ecclésiales (10%),
  - des dons reçus pour des projets spécifiques liés à la mission de l'Église (4%),
  - des inscriptions à des sessions organisées pour les diocèses (6%).
- Les charges de fonctionnement courant sont constituées pour l'essentiel :
  - de la masse salariale (50% du total des charges) avec 82 laïcs et 15 prêtres et religieux (en équivalent temps plein),
  - d'achats et services externes (46%) principalement composés des loyers et charges afférentes, des frais de session et de transport, des frais d'impression,
  - des charges d'amortissement et de provisions et d'autres charges annexes (3%),
  - des subventions versées (pour des missions pastorales) qui restent marginales (1%).
- Les éléments exceptionnels incluent le versement d'une contribution de 1 M€ au fonds de solidarité et de lutte contre les agressions sexuelles sur mineurs (SELAM).



## LE BILAN

ACTIF M€	2020	2021	2022	PASSIF M€	2020	2021	2022
				FONDS ASSOCIATIFS	37,4	37,5	36,0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2,9	2,7	2,5	FONDS DÉDIÉS ET PROV.	8,7	6,7	6,5
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	30,2	30,0	29,8	DETTES VS DIOCÈSES	3,9	3,9	8,3
CRÉANCES D'EXPLOITATION	2,5	2,6	3,0	EMPRUNTS ET DÉPÔTS	2,1	2,1	1,9
TRÉSORERIE	20,7	18,5	21,5	DETTES D'EXPLOITATION	4,1	3,6	4,1
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>56,3</b>	<b>53,8</b>	<b>56,8</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>56,3</b>	<b>53,8</b>	<b>56,8</b>

- Le bilan reste structurellement stable avec des fonds propres (36 M€) qui couvrent les immobilisations (32,3 M€), celles-ci étant principalement composées de la SCI Breteuil (siège de la CEF).
- Au passif, les fonds dédiés sont réservés à des projets spécifiques liés à la mission de l'Église. Par ailleurs, en 2022, des associations diocésaines ont avancé à l'UADF, des fonds à hauteur de 4,5 M€ pour financer les actions de prévention et de réparation des abus sexuels dans l'Église. La contrepartie de ces avances se trouve dans la trésorerie à l'actif.
- La majeure partie du solde de la trésorerie au 31 décembre 2022 correspond aux fonds dédiés et aux autres dettes.

**Certification du commissaire aux comptes sur les comptes de l'UADF de 2022 :**

*« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice. »*

Fait à ARRAS  
Le 28 mars 2023  
Pierre-Emmanuel FORT  
L'un des associés

**SARL FORT ET ASSOCIES**  
Société de Commissaires aux Comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de DOUAI

## TABLE DES MATIÈRES

---

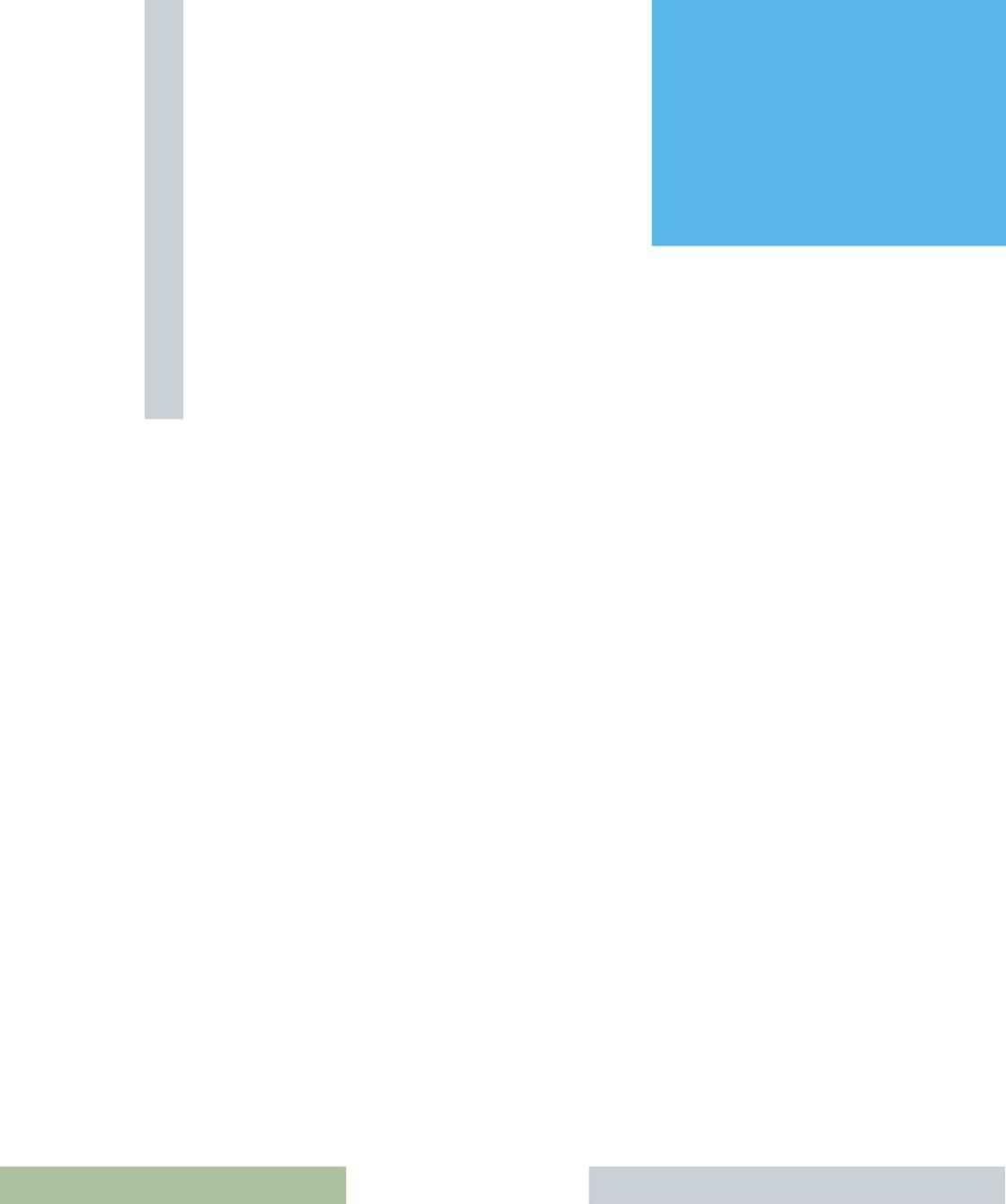
<b>PRÉAMBULE</b>	<b>3</b>
------------------	----------

### **ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE**

<b>L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE L'ÉGLISE</b>	<b>4</b>
<b>LES COMPTES DES DIOCÈSES EN 2021</b>	<b>6</b>
<b>L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES</b>	<b>7</b>
<b>LES CHARGES ET LES RÉSULTATS</b>	<b>8</b>
<b>UNE GESTION ENCADRÉE</b>	<b>9</b>
<b>EN 2022, UNE REPRISE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ HANDICAPÉE PAR L'IMPACT DE L'INFLATION</b>	<b>10</b>
<b>DES CLERCS ET DES LAÏCS AU SERVICE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE</b>	<b>11</b>

### **CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE**

<b>LES COMPTES DE LA CEF EN 2022</b>	<b>12</b>
<b>Le compte de résultat</b>	<b>12</b>
<b>Le bilan</b>	<b>13</b>
<b>Certification du commissaire aux comptes</b>	<b>14</b>



**eglise.catholique.fr**



58, avenue de Breteuil  
75007 Paris

Tél. 01 72 36 68 00  
eglise.catholique.fr